

Université A.MIRA-BEJAIA
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques



Cours du Module

Economie bancaire approfondie

Destiné aux étudiants de la première année
Master EMB

Dr. LALALI Rachid

Année Universitaire : 2020/2021

Chapitre introductif

Modes de financement de l'économie

1. Situation financière des agents économiques
2. Les modes de financement de l'économie

1. Situation financière des agents économiques

Sachant que l'économie, depuis l'introduction de la monnaie comme variable déterminante, est représentée par deux sphères (*sphère réelle et sphère financière*), les agents financiers-AF (*banques, compagnies d'assurance, caisses de retraite fonds de pension, etc.*) constituent les principaux acteurs de la sphère financière tandis que les agents non financiers-ANF (*ménages, entreprises non financières, Etats, non-résidents, etc.*) représentent les acteurs de la sphère réelle.

Relativement aux ANF, certains agents détiennent des capitaux excédentaires par rapport à leurs besoins (*disposent d'une capacité de financement-ACF*) et que d'autres en éprouvent un déficit (*disposent d'un besoin de financement-ABF*).

La question centrale qui se pose alors est de savoir comment transférer l'excédent des uns vers les agents qui expriment un déficit de financement.

Excédent
d'épargne



Déficit de
financement

D'où l'importance des AF dont l'objectif principal est d'assurer la fonction de mobilisation des capitaux nécessaires pour le financement de l'économie.

Ainsi,

Le processus de financement de l'économie renvoie au principe de la définition de l'ensemble des moyens utilisés par les ANF pour obtenir les capitaux nécessaires à la réalisation de leurs investissements et/ou de leurs consommations. Se sont l'ensemble de ces moyens qu'on regroupe dans le cadre de ce qu'est appelé communément **le système financier.**

1.1 Qu'est ce que le système financier?

Ensemble des institutions, des lois, des règles et des mécanismes qui permettent de mobiliser des capitaux pour les mettre à disposition des ABF.

La fonction élémentaire de ce dernier est de veiller au bon fonctionnement de la sphère réelle de l'économie. Elle se manifeste à travers le transfert des fonds des agents économiques qui dégagent des capacités d'épargne (ACF) vers les agents qui éprouvent des besoins de financement (ABF). Cela devrait en principe de permettre aux seconds, à partir de l'épargne des premiers, de concrétiser leurs projets d'investissements et/ou de satisfaire leurs besoins en consommation. Au plan macroéconomique, cela devrait concourir à l'accroissement de la capacité productive de l'économie.

Le système financier, pour l'exercice de cette fonction, repose sur l'interaction d'un groupe hiérarchisé d'acteurs financiers : banques, établissements de crédits, compagnies d'assurances, fonds de pension, caisses de retraites, fonds collectifs d'investissement, fonds collectifs de placement, sociétés d'investissements, bourses de valeurs, etc.

1.2. Principales fonctions

La littérature économique reconnaît au système financier l'exercice de six fonctions fondamentales [R. Merton (1995), R. Levine (1997, 2005), R. Merton et Z. Bodie (2005, 2007), A. Demirgüç-Kunt et R. Levine (2008)].

1. Transfert des ressources dans l'espace et dans le temps;
2. la facilitation des processus d'échange des biens et services dans le système économique ;
3. fournir et gérer les moyens de paiement
4. La gestion et le transfert des risques;
5. Production d'informations et gestion des problèmes d'incitations;
6. Renforcement de l'efficacité de la gouvernance des entreprises ;

2. Les modes de financement de l'économie

Il arrive souvent que les capacités de financement d'un agent économique ne **suffisent pas à satisfaire l'ensemble de ses besoins de financement**. Dans ce cas, il sera contraint de faire appel à la capacité de financement dégagée par les autres agents de l'économie (*financement externe*).

De façon générale, deux grands modèles de financement externe sont à distinguer: le financement directe et le financement indirect.

Dans le cas où les capacités de financement d'un agent économique suffisent pas à financer ses besoins, le mode financement est dans ce cas de type interne. Il est souvent présenté sous l'autofinancement (part de la capacité d'autofinancement ou CAF après déduction des dividendes versés).

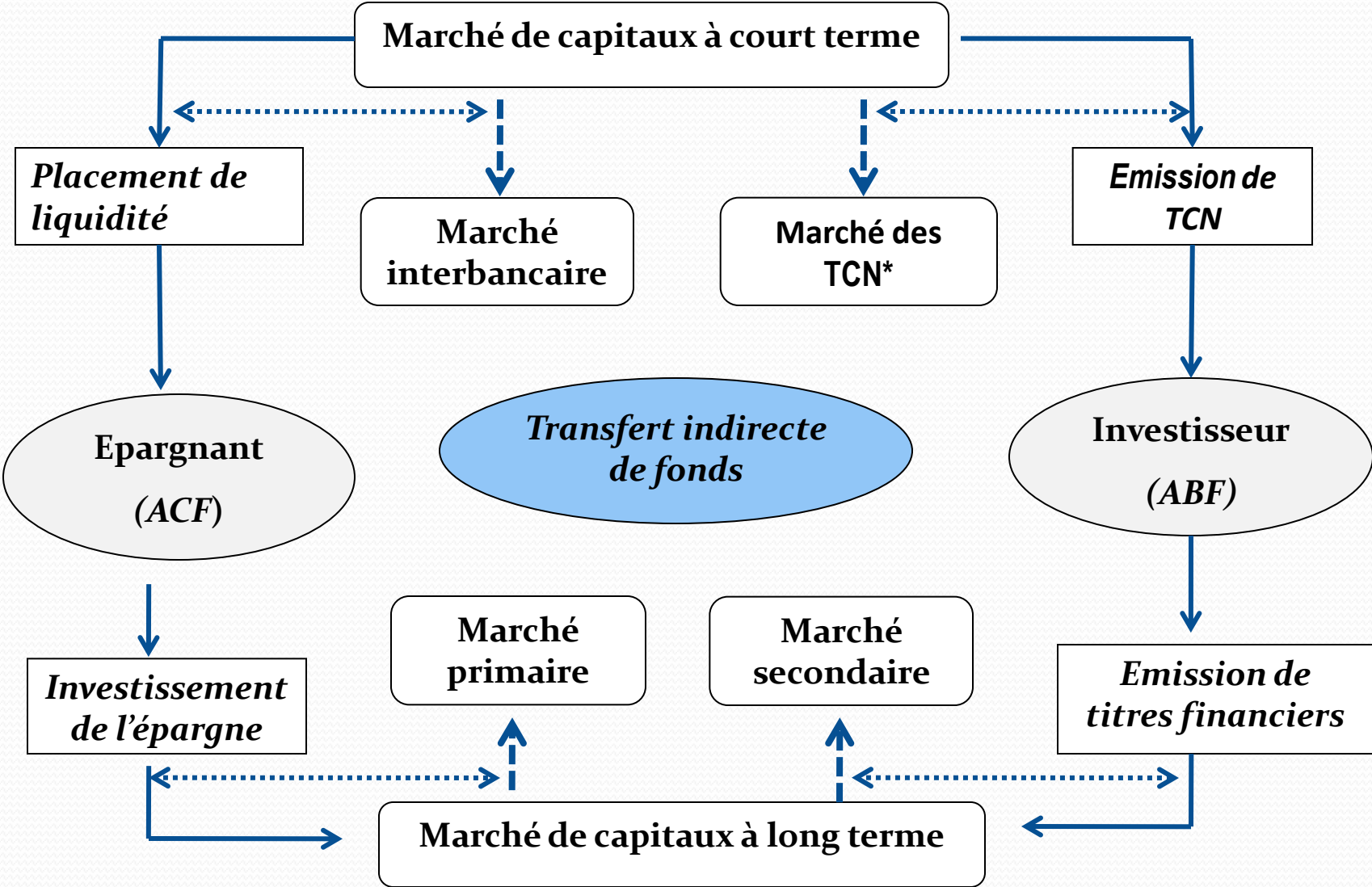
2.1. Le financement direct

Dans le cadre d'un transfert indirect de fonds, les ACF et les ABF sont mis en relation directe au moyen d'un certain nombre de mécanismes et de techniques assurés par **les marchés financiers** (*La rencontre entre ces deux catégories d'agents est dans ce cas directe*). C'est ce mode de financement qui est invoqué dans la littérature sous l'appellation de *finance directe*.

Dans ce type de financement, la constitution d'une épargne préalable est indispensable pour le financement des apporteurs de projets d'investissement. Ces derniers, en procédant par l'émission de titres financiers, se procurent des ressources d'une manière directe sans pour autant recourir à un intermédiaire financier. De leur côté, les bailleurs de fonds procèdent au placement de leurs ressources financières sous forme d'achats de titres directement sur le marché.

Ainsi, une entreprise (ABF) qui désire se financer directement sur le marché doit procéder au moyen de l'émission de titre financiers (actions et/ou obligations) qu'elle va proposer sur ce marché comme produits à vendre. De leur côté, les ACF se présentent sur ce marché comme acheteurs directs de ces titres.

Schéma 1. Transformation directe des ressources



2.2. Le financement indirect (intermédiaires financiers)

Qu'est ce que l'intermédiation financière ?

Selon le dictionnaire Larousse, le concept d'intermédiation désigne la fonction à travers laquelle un professionnel, dit intermédiaire, intervient entre deux personnes. *En économie financière*, il indique le processus à travers lequel cet intermédiaire, qui est un AF, intervient entre deux ANF (ACF et ABF).

Exemple: Si l'on suppose que vous voulez transférer une somme d'argent à vos parents qui se trouvent au village, vous pouvez alors faire appel à l'institution postale comme intermédiaire qui vous produira ce service

En finance, cela correspond au type de financement dans lequel les demandeurs de capitaux (ABF) font recours à un **intermédiaire financier** pour satisfaire leur besoin de financement. Dans ce cas, les banques et les autres intermédiaires financiers s'intercalent entre les demandeurs (ABF) et les bailleurs de fonds (ACF).

Comment?

Les ABF (*emprunteurs ultimes*), se présentent sur le marché comme vendeurs de titres de dette (de créance), qui n'est autre que la manifestation d'une demande de fonds. Pour y parvenir, ils délèguent alors un AF pour leur trouver, indirectement, des acheteurs (*prêteurs ultimes*). Ces derniers, en plaçant leur excédent d'épargne dans les comptes de cet AF, achètent, indirectement, les titres émis par les premiers.

À ce niveau, deux types de financement sont à distinguer: *un financement monétaire* et *un financement non monétaire*.

2.1. Financement monétaire : (banques) → Création monétaire

Il y a financement monétaire lorsque les ANF, pour combler le déficit de leur financement, recourent à la création monétaire des AF. Les banques de second rang créent de la monnaie scripturale bancaire. Cette dernière se manifeste à chaque fois que ces banques accordent un crédit (*monnaie de crédit*). Le mécanisme consiste en un simple jeu d'écriture comptable. C'est le principe: **«des crédits qui font les dépôts»**

La banque à exercer une fonction de transformation radicale de la nature des titres puisqu'elle n'a pas fait appel aux dépôts de sa clientèle pour faire son crédit. Autrement, le financement réalisé est conçu à partir de rien, c'est-à-dire «*Ex-nihilo*». En bref, l'action entreprise n'est alors qu'une sorte de transformation des créances non utilisables sur les marchés des biens et services en moyens de paiement directement utilisables sur les marchés.

2.3. Le financement non monétaire (non-banques) → Transformation

Le financement non monétaire correspond au recours des ANF, pour financer leur besoin, à un AF non bancaire, c'est-à-dire, n'ayant pas le pouvoir de créer de la monnaie à partir de rien. Le mécanisme consiste en la transformation de l'excédent d'épargne des ANF aux agents qui éprouvent un déficit de financement. Il est alors fondé sur une quantité d'épargne préexistante. C'est cette épargne qui servira au banquier de la matière première qui fera l'objet de la transformation. C'est le principe «***des dépôts qui font les crédits*** »

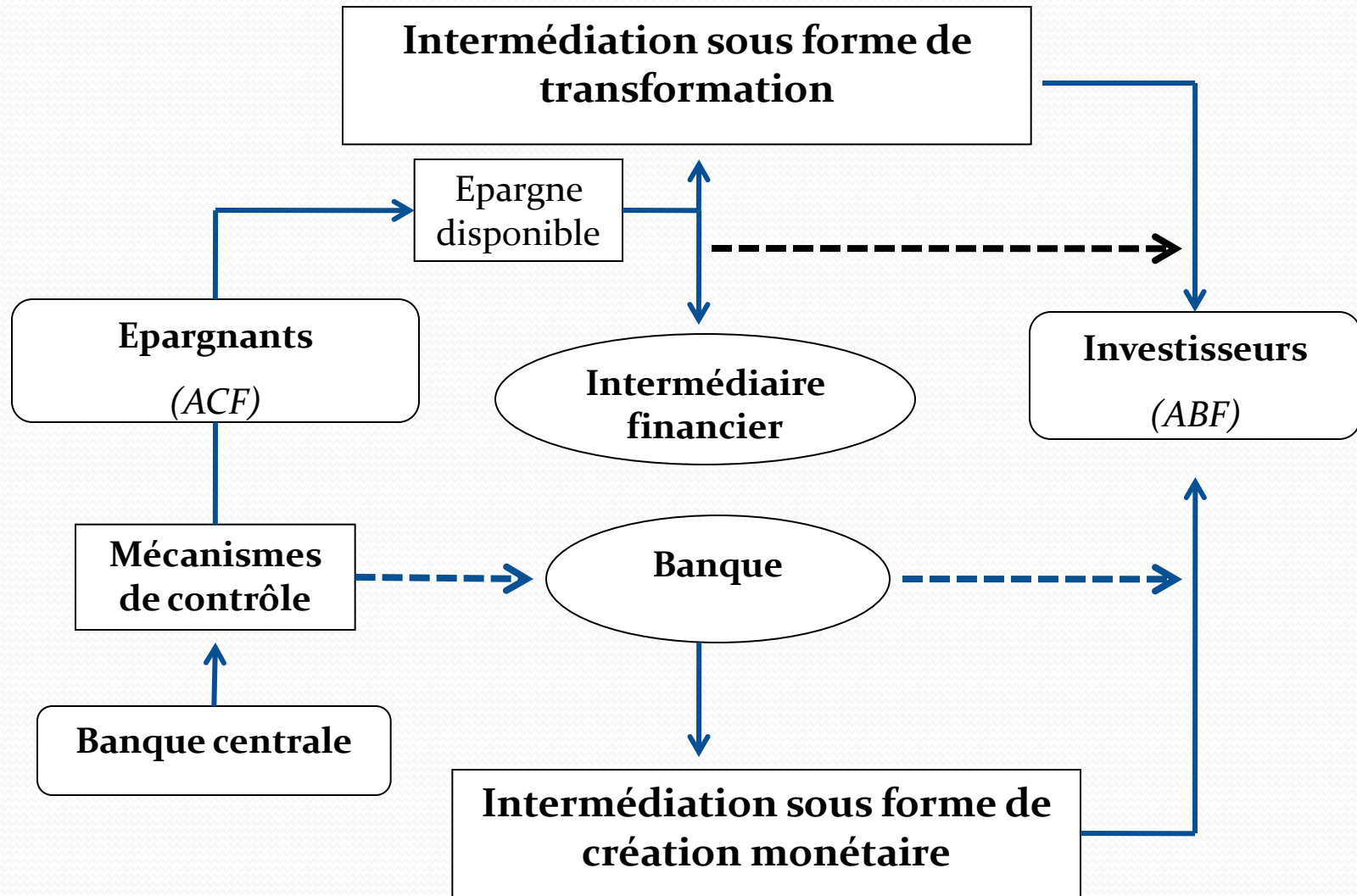
Intermédiation de bilan VS intermédiation de marché

La notion de l'intermédiation financière sera employée, dans notre cas, pour désigner la structure de financement par les intermédiaires financiers (banques et autres intermédiaires). Dans ce cas, nous aurons à opposer deux formes fondamentales :

1. ***l'intermédiation de bilan*** pour souligner les fonctions traditionnelles d'un établissement financier (dépôts et crédits) *et*;
2. ***l'intermédiation de marché*** pour désigner les fonctions que cet établissement exerce sur le marché financier.

Nous renvoyons, par contre, la notion de désintermédiation financière à la notion de *l'intermédiation par le marché (finance directe)*. Cette dernière se manifestera alors, par le biais de l'émission de titres financiers pour les demandeurs de capitaux et de placement directs pour les offreurs.


Schéma 2. Transformation indirecte des ressources



Chapitre II

intégration financière et transformations des métiers de la banque

- 1. L'intégration financière internationale**
- 2. Les transformations des métiers de la banque**



Evoluant, depuis plus de trois décennies, dans un contexte de mutations et de consolidation des interactions entre systèmes financiers nationaux, les banques n'ont pas cessé de ruer vers la recherche d'une meilleure adaptation. Elles ont été prises dans un vaste mouvement de transformations de leurs activités au point de conduire vers l'émergence de nouveaux modèles bancaires. Dans le cadre de ces derniers, leur métier est de plus en plus orienté vers l'international.

1. L'INTEGRATION FINANCIERE INTERNATIONALE

Pour comprendre les nouvelles orientations de l'activité bancaire, il est d'abord important de passer en revue les facteurs explicatifs des transformations des systèmes financiers nationaux qui tendent, de plus en plus, à s'ouvrir entre-eux.

1.1. La globalisation financière comme fil conducteur

Qu'est ce que la globalisation financière ?

En économie, la globalisation indique l'action qui permet l'intégration des systèmes économiques des différents pays de la planète de sorte à en concevoir un système unique et unifié. C'est ce dernier qu'on appelle communément la *globalisation de l'économie*. Elle est identifiée, comme le notent Jean-Pierre Allegret et Pascal Le Merrer (2015, p.16), par trois niveaux d'intégrations :

- *intégration commerciale* avec l'ouverture des marchés de biens et services,
- *intégration financière* avec la mobilité internationale des flux de capitaux,
- et, *intégration productive* avec la multinationalisation des entreprises.

Suite... La globalisation financière comme fil conducteur

Le concept de la globalisation est fortement utilisé durant les années 1990 et 2000 pour indiquer les fortes transformations et diversifications des mécanismes de régulation et des modes de fonctionnement des AF à l'échelle internationale. Se sont ces dernières que nous regroupons dans notre cas sous l'appellation de *globalisation des métiers de la finance*. Cette dernière ne représente, dans les faits, que la dernière vague du processus historique de ce phénomène.

Ce qu'il faut retenir de la globalisation financière

Comme indiqué supra, la globalisation financière va désigner, tout au long de cet ouvrage, ce que le professeur Dominique Plihon décrit comme:

«... un processus d'interconnexion des marchés de capitaux aux niveaux national et international, conduisant à l'émergence d'un marché unifié de l'argent à l'échelle planétaire» [D. Plihon (2013), p. 23].

Cette définition à fait recourt à trois concepts clés : intégration, marché unifié et marchés de capitaux nationaux.

Suite... La globalisation financière comme fil conducteur

La globalisation financière : d'un cycle à un autre

Du point de vue économique, la globalisation financière n'est pas un phénomène nouveau. Elle représente une des phases du processus de la mondialisation économique. Elle traduit le processus d'ouverture et d'intégration continu et sans cesse croissant des économies et des systèmes financiers nationaux. L'intégration intense des marchés de capitaux, depuis le début des années 1990, représente son élément le plus phénoménal.

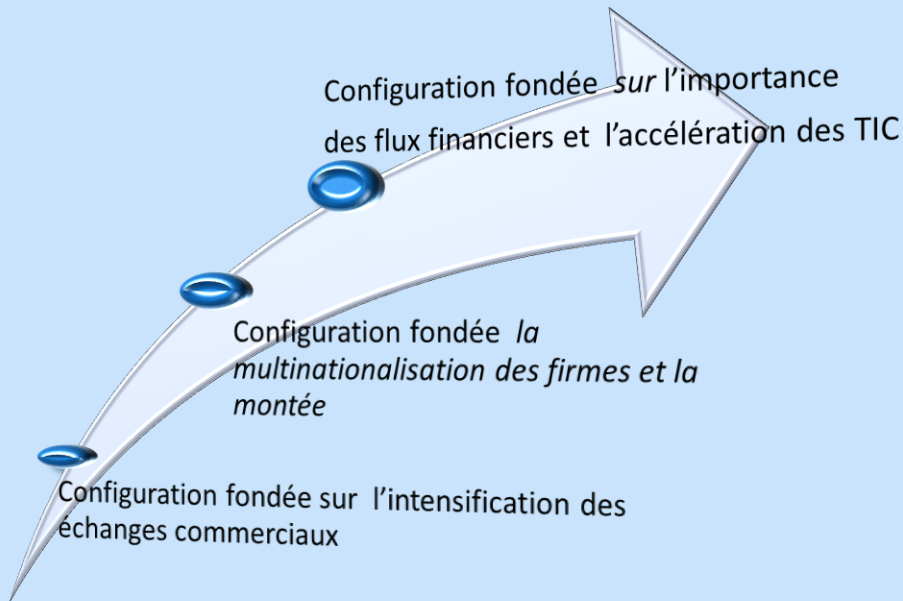


Schéma.
De l'internationalisation des échanges à la globalisation de la Finance

1.2. Les raisons de l'intensification de l'intégration financière

Le cycle de la globalisation financière qui a débuté vers la fin des années 1970 est l'aboutissement logique de nombreux facteurs. La mise en exergue de ces derniers devrait nous faciliter la compréhension des raisons qui sont à l'origine de la forte interaction des systèmes financiers nationaux et, par voie de conséquence, l'émergence des nouvelles formes d'intermédiation financière. A cet effet, nous interrogerons quatre facteurs essentiels : *la primauté des flux financiers, la libéralisation financière et les innovations financières et technologiques*

1.2.1. La financiarisation grandissante de l'économie

Par financiarisation de l'économie, il faut entendre l'emprise de la logique financière sur le comportement des individus. Elle désigne, en fait, l'importance de la part des activités financières dans le total des activités réalisées par les agents d'une économie donnée. Plus la part des revenus provenant des services financiers par rapport au total du PIB augmente plus cette économie est dite financiarisée.

Avec l'avènement des nouvelles doctrines du libéralisme économique et financier du milieu des années 1970, le mouvement de la globalisation est revenu en force. Cela a débouché sur l'émergence d'une nouvelle forme de globalisation. Dans le cadre de cette dernière, la dimension financière des activités et des flux (prêts bancaires, actions, obligations, etc.) prend, de plus en plus, le dessus des échanges internationaux. Au plan comptable, la globalisation sous l'angle de la financiarisation de l'économie, se manifeste à travers l'importance des transactions monétaires et financières enregistrées dans le compte financier de la balance des paiements de chaque pays.

Concrètement, le processus de financiarisation de l'économie ne traduit que le principe de la montée en puissance du modèle financier *anglo-saxon* qui a débuté en 1971 avec les décisions d'abandon du système de change fixe. Ce dernier est caractérisé par l'importance donnée aux financements de l'économie par le marché des capitaux (*finance de marché*). Il se manifeste, au plan opérationnel, par le début des processus de transition des économies d'endettement vers celles de marchés financiers (montée en puissance de la finance directe).

En d'autres mots, c'est plutôt l'accroissement des flux internationaux d'actifs financiers qui explique, en priorité, les transformations de l'économie mondiale. En effet, la logique financière et boursière domine, de plus en plus, l'esprit des acteurs de l'économie mondiale. C'est dans ce sens que la plupart des secteurs et activités sont, dans le cadre de la globalisation financière, soumis aux principes de la financiarisation. Prenons quelques exemples. Les clubs de football, qui n'étaient que des associations sportives, sont devenus de véritables entreprises qui peuvent être cotées en bourse (*Tottenham, Juventus de Turin, Lazio de Rome, Ajax d'Amsterdam, AS Rome et Manchester United*).

Pareillement pour leurs joueurs qui deviennent de simples actifs financiers dont leur valeur se fixe sur le marché. Leurs performances déterminent les profits des actionnaires de leurs clubs. Le transfert de Cristiano Ronaldo de Real Madrid vers la Juventus de Turin a fait que l'action de cette dernière a bondé d'une manière extraordinaire. Les entreprises du cinéma, du transport, des services, sont pratiquement toutes caractérisées par la prédominance du capital financier sur leur activité principale.

Suite... La globalisation financière comme fil conducteur

A l'origine de la globalisation, trois faits majeurs

Considérée comme étant le dénominateur commun des profondes mutations financières qu'ont connues les systèmes financiers depuis le début des années 1980, la globalisation financière désigne par ailleurs, trois grandes figures de transformations du monde de la finance : *Déréglementation-Désintermédiation-Décloisonnement*.

... Déréglementation financière.

La déréglementation désigne l'action qui consiste, pour le législateur, à supprimer et/ou alléger les règles promulguées à l'égard des différents secteurs de l'économie.

Elle désigne, en finance, l'action de l'ouverture du système financier à travers, notamment, la levée des principales contraintes qui lui ont été imposées auparavant. Elle se manifeste, non pas par l'annulation pure et simple de l'ancienne réglementation portant sur le fonctionnement des AF mais plutôt, à travers le remplacement de celle-ci par de nouvelles règles. Ces dernières, vont porter sur la recherche des conditions de la stabilité du système financier tout en laissant les AF exercer leur activité librement. Il s'agit alors de la libéralisation de l'ensemble des activités et de flux de capitaux tout en favorisant l'émergence de nouveaux marchés et de nouvelles activités.

... Décloisonnement des marchés

Le décloisonnement traduit le principe de l'éclatement des différents compartiments des marchés de capitaux aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Il désigne, au niveau national, l'éclatement et l'intégration des différents compartiments des marchés de capitaux préexistants (marché monétaire, marché financier, marché de change, etc.). Au plan international, cela indique, grâce à la levée des contrôles de change et de l'objectif d'une plus grande intégration financière, la suppression des frontières nationales entre les différents marchés nationaux de sorte à créer un vaste marché unique de capitaux [D. Plihon (2007)]. Le décloisonnement désigne également, selon P. Kraugman et al (2012), la suppression des barrières entre les différentes fonctions financières. Il s'agit là, de l'abolition du principe de la séparation des fonctions de la banque de dépôt de celle d'une banque d'affaire. Ceci devrait permettre une forte imbrication des activités bancaires et financières dont l'impact direct sur l'accroissement de la concurrence entre les différents acteurs financiers est supposé certain.

... Désintermédiation financière.

Elle désigne l'émergence d'une nouvelle forme d'intermédiation dans le milieu bancaire, *l'intermédiation de marché*. Ainsi, les profondes mutations financières regroupées sous le processus de la globalisation financières se sont soldées, au plan interne, par l'orientation des banques vers l'exercice de l'essentiel de leur fonction d'intermédiation sur le marché (prestation de services, ingénierie financière, opérations sur titres, etc.).

1.2.2. La poussée de la libéralisation financière

S'il y a un phénomène qui est à l'origine de l'intensification du processus de l'intégration financière internationale il n'en demeure pas moins important que celui de la libéralisation des systèmes financiers à l'échelle internationale. Selon T. Trichet (2000) les transformations qui ont affecté la finance, sous l'action combinée de la préférence pour le marché et de la globalisation financière, sont fondamentalement reposées sur le phénomène de la libéralisation financière et les innovations technologiques et financières. À partir de cela, il importe de souligner que les mouvements de la libéralisation des flux financiers et de l'activité bancaire et financière ont joué un rôle prépondérant dans la croissance des transactions financières internationales. Ceci est à l'origine même, du renforcement des interactions entre les différents systèmes financiers durant les années 1990 et 2000.

Dès lors, le volume des transactions sur les marchés financiers a augmenté beaucoup plus rapidement que celui des transactions de l'économie réelle.

Du point de vue idéologique,

la libéralisation du système financier est souvent présentée par les économistes libéraux comme une voie fondamentale pour tout développement économique et financier. Pour les partisans de cette approche, la présence d'un secteur financier efficace s'avère indispensable pour remplir efficacement les fonctions qui lui sont assignées.

Au plan pratique,

cela traduit le principe d'une rupture totale avec les anciens régimes de circulation internationale du capital et de ceux de fonctionnement et de régulation des secteurs bancaires et financiers nationaux.

1.2.3. Les innovations financières

Le processus de la globalisation financière s'est vu renforcé par la prolifération et l'accélération des innovations dans le domaine bancaire et financier. Ces dernières avaient un fort impact sur la transformation des systèmes d'intermédiation financière. Ainsi, et partant du principe que l'intermédiation financière est une activité qui réalise des profits en vendant des produits, les banques, pour maximiser leurs profits, développent de nouveaux produits et de nouvelles techniques de production, de distribution et de gestion de leurs relations avec les clients.

En d'autres termes, ceci traduit l'idée que les banques ont été prises dans l'obligation d'innover en permanence afin de satisfaire l'exigence de la maximisation de la rentabilité.

C'est avec l'évolution du processus de la globalisation financière et l'exigence d'adaptation des banques et des autres intermédiaires financiers que le phénomène de l'innovation commence à prendre de l'ampleur, de plus en plus importante, dans le milieu bancaire et financier. Cette importance s'explique davantage par l'idée que ces banques et intermédiaires financiers n'ont pas cessé de chercher un meilleur positionnement sur un marché qui ne cesse pas, lui aussi, de subir de profonds changements. La concrétisation d'une telle démarche se manifeste, le plus souvent, par l'introduction, dans le processus de production et/ou de vente de ces banques et établissements financiers, d'un nouveau produit et/ou service, d'un nouveau procédé de production et/ou de commercialisation et d'un nouveau marché et/ou point de vente.

Dans le milieu bancaire, et compte tenu de l'environnement concurrentiel rude dans lequel s'exerce l'activité bancaire, la recherche de la baisse des coûts et de l'amélioration de la performance globale a incité l'émergence d'une nouvelle conception de l'industrie bancaire, d'une part, et a obligé les banques à réorienter leurs stratégies et améliorer leur compétitivité au profit de la clientèle, d'autre part. Ces dernières (les banques) sont contraintes alors à innover, sans arrêt, afin de garder leur existence et de maintenir leurs avantages concurrentiels.

1.2.4. Les innovations technologiques

A la règle des trois D mise en exergue plus haut, la compréhension des raisons qui ont poussées plus loin le phénomène de la globalisation financière un quatrième D : *la Dématérialisation*.

Parallèlement aux partisans de la primauté de la finance, une autre approche analytique des transformations économiques et financières correspondant au capitalisme du marché financier au sens de F. Morin (2010) explique l'extension de ce capitalisme par l'émergence et la diffusion très large des TIC (Technologies d'information et de télécommunication). Ces dernières sont souvent évoquées comme un principe fondateur d'une nouvelle économie bancaire et financière dans laquelle la connaissance et l'information, à côté du rôle prépondérant de l'intermédiation de marché, constituent ses fondements de base. Leur intégration croissante dans le fonctionnement de l'économie mondiale a permis l'acquisition et la production d'informations intenses sur les systèmes financiers à l'échelle mondiale.

En effet, les importantes évolutions enregistrées dans le domaine des TIC conjuguées à l'accroissement de la concurrence dont la libéralisation/déréglementation financière ont joué un rôle prépondérant dans l'amplification du rythme de la croissance de la sphère financière internationale. Elles sont devenues des procédés inéluctables pour le développement de l'intermédiation financière de la banque. Elles sont de nature à influencer le mode de son fonctionnement, de son organisation, de sa production et de sa gouvernance.

Au plan conceptuel, c'est plutôt une transformation radicale du langage utilisé dans le monde de la banque et de la finance qui en résulte. C'est dans cette optique que le monde de la banque a fait l'objet de l'émergence de nouveaux services financiers à l'exemple de la banque à distance, de la banque à domicile, de la banque en ligne, des services téléphoniques, de l'*E-banking*, de l'*E-marketing*, de la banque mobile, etc. La fidélisation de la clientèle bancaire est désormais liée aux nouvelles variables telles que l'information, la technologie, les ressources humaines et la logistique de distribution [M. Badoc et al. (1998)]. Le recours aux procédés d'automatisation des services à la clientèle, à travers l'adoption des modèles de distribution *multi-canal* (automates et autres canaux de communication à distance), s'inscrit justement dans le cadre du renforcement de cette fidélisation.

2. Les transformations des métiers de la banque

Profondément affectées par l'ensemble des transformations ayant accompagné le processus de la globalisation financière, les banques ont été prises dans l'obligation de s'inscrire dans un vaste mouvement de mutations et de course derrière la recherche d'une meilleure adaptation de leur environnement interne. Ceci les a conduits à perdre une grande partie de leurs activités d'intermédiation classiques.

Pour faire face aux conséquences d'une telle situation, les banques étaient alors, contraintes d'aller elles-mêmes sur les marchés financiers pour lever des fonds, émettre et vendre des titres et pour offrir aux acteurs non-financiers les services qu'ils désirent.

1. Confrontation aux logiques du marché

L'une des principales implications directes des approches de la globalisation financière sur l'environnement interne de la banque est bien celle de son orientation vers le marché (*intermédiation de marché*).

1.1. De l'orientation croissante vers l'intermédiation de marché

L'orientation de la banque vers l'intermédiation de marché désigne l'amplification des opérations bancaires sur les différents marchés de capitaux. Il s'agit du phénomène de la « *marchéisation* » des métiers de la banque. Dans tous les cas, ce phénomène, comme le soulignent bien ces économistes, ne traduit en aucun cas une sorte de remise en cause du rôle et de l'importance des banques dans l'économie, mais plutôt une forme de transformation de la nature de leur activité d'intermédiation.

C'est dans cet esprit que les banques ont été prises dans un vaste mouvement d'orientation vers ces marchés afin de développer leurs nouvelles formes d'intermédiation. Encouragées davantage par les processus de la déréglementation financière et des innovations financières et technologiques, ces banques figurent, depuis la fin des années 80, parmi les principaux acteurs des marchés financiers sur lesquels elles effectuent leurs principales opérations et en tirent l'essentielle de leur marge d'intermédiation

Suite... **De l'orientation croissante vers l'intermédiation de marché**

L'orientation croissante des banques vers le marché est appréhendée, au plan opérationnel, à partir d'une lecture globale de la structuration de leurs différentes transactions financières.

les opérations exercées par les banques sur les marchés financiers emportent davantage sur celles exercées directement avec sa clientèle (sous forme de collecte d'épargne et d'octroi de crédits). Ceci dit, la banque a tendance à jouer de nouveaux rôles dans l'économie et donc, de nouveaux modèles bancaires s'émergent.

Ceci devrait permettre, en principe, à ces banques d'élargir leur champ d'intervention et de développer de nouvelles activités tout en enrichissant leur portefeuille d'actifs et d'investissement. Pour cela, ces banques exercent plusieurs types de fonctions (de courtage, d'ingénierie financière, de hors bilan et sur produits dérivés, d'intervention directe sur le marché, etc.).

1.2. Transformations et recherche d'une meilleure adaptation

L'inscription des banques dans l'optique de la diversification de leurs approches d'intermédiation s'est soldée, au plan opérationnel, par la nécessité de la restructuration et de la réorganisation de la structure et des mécanismes de leur fonctionnement. Ceci dit, l'exigence de l'adaptation des banques aux changements de leur environnement externe s'est vue accompagnée par l'engagement d'un certain nombre d'actions stratégiques:

- ***l'internationalisation de l'activité bancaire.*** Cette action consiste en l'orientation de l'activité d'intermédiation des banques à l'international.
- ***les rapprochements bancaires et financiers.*** Cette action traduit une sorte d'alliance entre deux ou plusieurs banques et/ou intermédiaires financiers. Elle vise à constituer un groupement plus robuste sur le marché.
- ***l'externalisation de l'activité bancaire.*** L'autre action permettant aux banques de renforcer leur pouvoir de marché consiste, pour ces banques, de recourir aux services d'une autre entité en vue de lui réaliser une partie de son processus de production.
- ***la concentration-diversification de l'activité bancaire.*** Celle-ci traduit une forme de spécialisation que les banques adoptent comme action stratégique pour contrer les effets de la concurrence sur le marché et par là, de renforcer leur efficacité productive.

2. A l'origine des transformations, les opérations de hors-bilan et la titrisation

Parmi les innovations financières qui ont grandement contribué aux transformations de l'industrie bancaire et à l'apparition des nouveaux modèles d'organisation nous évoquerons deux innovations majeures : l'essor des opérations hors-bilan et la titrisation.

2.1. L'expansion des engagements de hors-bilan

L'une des innovations majeures ayant accompagnée le processus de la déréglementation du système financier et qui a fortement contribué au développement des nouvelles formes d'intermédiation financière réside dans la croissance spectaculaire et sans précédent de la part *des engagements de hors bilan* dans le total des actifs et des passifs des banques.

Ces derniers renvoient, au plan comptable, à l'ensemble des engagements de la banque qui ne donnent pas lieu à des encaissements-décaissements dans l'immédiat mais, susceptibles d'intervenir ultérieurement. Autrement dit, ils regroupent l'ensemble des droits et obligations susceptibles de bouleverser la situation et la structure patrimoniale de la banque.

2.2. *La titrisation* comme nouvelle approche de production pour les banques

Face à l'accélération de la finance de marché et la montée rapide des risques qui lui sont associés, bon nombre de ces derniers ont fait de la question de l'innovation dans les techniques de gestion et de transfert des risques qu'ils encourent une de leurs préoccupations de base. A ce titre, la technique de la *titrisation* est placée au centre de cette innovation.

La titrisation est, à cet effet, la technique qui permet aux banques, en tant qu'initiateurs (cédant), de transformer une partie de leurs créances aux autres acteurs financiers, en tant qu'investisseurs, qui les transforment, à leur tour, en titres financiers négociables sur les marchés financiers.

Au plan opérationnel, la technique de la titrisation des créances bancaires est souvent exhibée, par rapport au banquier, comme une nouvelle production qui lui a permis de se refinancer sur le marché (échange de d'actifs contre des liquidités) et de transformer les risques de pertes qu'il encourt sur le portefeuille des crédits concernés aux autres acteurs financiers

Deux principaux avantages lui sont associés [J. Pollin (2009b)] :

- la technique permet aux banques d'accroître leur capacité de distribution de crédits sans avoir à mobiliser leurs ressources ni encore leurs fonds propres. Elle leur permet aussi de diversifier leurs actifs tout en les rendant moins dépendants des évolutions du niveau et de la structure des taux d'intérêt ;
- la technique permet aux émetteurs (investisseurs) d'élargir leur champ d'investissement et, par-là, d'accroître leurs sources de profits. Elle leur permet également de mieux diversifier les risques et de composer des portefeuilles plus adaptés à leurs préférences et à leur capacité de porter ces risques.

Chapitre II

Les Fondements théoriques de l'économie bancaire

1. Réduction des Asymétries d'information
2. Réduction des coût de transaction
3. Fourniture des liquidités
4. gestion des risques

1. Banques et réduction des asymétries d'information

Partant du principe que les bailleurs de fonds, en tant que prêteurs, cherchent une meilleure sécurité/rentabilité pour leurs fonds, ils cherchent alors à financer les projets les moins risqués et les plus rentables (besoin en matière d'information). A l'opposé, les détenteurs de projets, en vue de garder la confidentialité et l'intégrité de leurs projets d'investissement, s'abstiennent à diffuser les caractéristiques de ces projets aux prêteurs. Ils préfèrent, par-là, garder l'information pour eux-mêmes (information privée et personnalisée).

C'est cette divergence d'intérêts qui conduit vers l'apparition des situations *d'asymétrie d'information* entre les porteurs de projets d'investissement, d'une part, et les apporteurs de fonds, d'autre part.

1.1. Les asymétries d'information ex-ante (*sélection adverse*)

Les problèmes d'asymétries d'information ex-ante (pré-contractuelles) renvoient au type d'asymétries liées à l'incertitude décisionnelle qui existe entre les prêteurs et les emprunteurs avant la conclusion d'un contrat de financement. Ils sont liés au problème de la détermination de la qualité des emprunteurs.

Les propriétaires des projets d'investissement préfèrent garder au secret, certaines informations relatives à la qualité de leur projet. Les prêteurs, dans ce cas, sont incapables d'observer et de distinguer les meilleurs projets (peu risqués) parmi ceux qui sont exposés sur le marché. Ceci peut affecter négativement le bien être des prêteurs en les conduisant vers une mauvaise décision (sélection adverse) et celui d'une partie des emprunteurs, porteurs de bons projets, en les poussant à se retirer du marché. Dans les deux cas, cela affecte négativement le processus de la croissance économique.

Sur le plan théorique, le modèle **de J. Akerlof (1970)**, sur le marché des voitures d'occasion, constitue le référentiel théorique de base pour l'explication de l'importance de l'information lorsque celle-ci est considérée comme étant asymétrique et imparfaite.

Les modèles de résolution ?

a. le rationnement du crédit:

Les risques de sélection adverse auxquels font face les prêteurs peuvent être résolus par les mécanismes de rationnement. A cet effet, ils recourent à une stratégie d'ajustement non pas par les prix mais plutôt par les quantités (*rationnement par l'offre*). Une fois que la demande de crédit, pour un taux d'intérêt déterminé (t_n), dépasse l'offre, les prêteurs adoptèrent les mécanismes de limitation des quantités de crédit à offrir sur le marché. L'augmentation des taux d'intérêt comme le suggère la microéconomie traditionnelle. Cela traduit dans la pratique, l'idée que ces prêteurs ne satisfassent pas la totalité de la demande sur le marché et ce, même si les emprunteurs sont prédisposés à payer des taux d'intérêt beaucoup plus élevés et/ou à donner des garanties plus importantes. Pour quantité de raisons, les prêteurs.

b. Le signalement (théorie du signal):

Elle réside dans le recours des banques à la prise en compte des signaux que les demandeurs de crédits envoient au marché en vue de se distinguer comme porteurs de projets de bonne qualité. Comme nous l'avons souligné *supra*, les porteurs de projets de bonne qualité sont les premières victimes de la gestion des situations de sélection adverse mise en œuvre au moyen des mécanismes des prix ou encore de ceux du rationnement par les quantités. Pour cela, ils ont intérêt à communiquer, par le biais du signal, leur qualité sur le marché.

c. Le filtrage (les collatéraux) :

L'introduction d'un certain nombre de clauses contractuelles sous forme d'exigences faites par le banquier à l'encontre de son emprunteur. Une telle démarche lui permet de s'assurer de la capacité de cet emprunteur à honorer ses engagements à l'échéance convenue. La banque, pour exercer son pouvoir de sélection sur le marché, fait donc appel aux mécanismes de filtrage (*Screening*) [H. Bester (1985), M. Poitevin (1989)]. Ceux-ci se manifestent le plus souvent sous forme de garanties (collatéraux) que les banquiers prennent sur leurs emprunteurs.

1.1. Les asymétries d'information ex-post (*alea moral*)

Comparativement aux asymétries d'informations ex-ante, les asymétries d'information ex-post (post-contractuelles), reflètent le type d'asymétries liées à l'incertitude qui se manifeste de l'application des consignes du contrat conclu entre le prêteur et l'emprunteur. Ce comportement, résultant d'une action stratégique du côté de l'emprunteur et non observable du côté du prêteur, conduit, le plus souvent, à l'émergence du phénomène de l'aléa moral.

À travers ce dernier, l'emprunteur peut être incité à prendre plus de risques que ceux identifiés préalablement dans le cadre du contrat de financement établi [J. Stiglitz et A. Weiss (1981)]. Dans une telle situation, deux types d'aléa moral sont alors à distinguer : l'aléa moral ex-ante inhérent au comportement de l'emprunteur avant l'arrivée du contrat de financement à son terme et l'aléa moral ex-post qui se manifeste à travers l'incapacité de l'emprunteur à honorer ses engagements une fois que le contrat est arrivé à son échéance

Suite... Les asymétries d'information ex-post (*alea moral*)

L'emprunteur, ayant plus d'informations que le prêteur, tente de développer une sorte d'un comportement opportuniste. Pour cela, il essaye de détourner les clauses du contrat vers des actions autres que celles révélées préalablement ou encore, de garder certaines informations cachées en vue de maximiser son profit (action cachée). En d'autres termes, l'emprunteur agit pour son intérêt personnel. Dans ce cas, il peut agir de deux manières :

- i. soit en supportant un risque plus important dans son projet d'investissement du fait qu'il est conscient de l'importance des coûts que le prêteur doit engager pour identifier ce risque (aléa moral ex-ante);
- ii. soit en cachant des informations concernant ses résultats définitifs lui permettant ainsi un remboursement partiel ou même un non remboursement de l'emprunt (aléa moral ex-post)

Suite... Les asymétries d'information ex-post (*alea moral*)

Comment y faire face ?

D. Diamond (1984) préconise la délégation d'un intermédiaire qui doit agir au profit des prêteurs en vue de surveiller les emprunteurs.

La banque, dans le cadre de son processus de transformation, exerce une double action : une action envers les épargnants et une action envers les demandeurs du crédit. Par le biais de la première action, la banque s'engage avec les déposants auprès desquels elle reçoit une somme d'argent sous forme d'une dette et pour lesquels elle promet, à échéances établies, de payer un loyer sous forme d'intérêts (versés). Dans la deuxième action, elle s'engage à transformer l'épargne collectée auprès des déposants aux entreprises sous forme de crédits. De plus, la banque engage des coûts supplémentaires en vue d'exercer une troisième action, celle de contrôle et de la surveillance du comportement des emprunteurs pour le compte des déposants. A l'instar de ce que nous avons indiqué dans le premier chapitre, la performance du système d'intermédiation financière dépend de l'efficacité de cette fonction de contrôle et de surveillance au sein de la banque.

2. Banques et réduction des coûts de transaction

Ayant pour objectif de déterminer la forme de gouvernance la plus efficace, l'approche par les coûts de transaction est fondée sur l'idée de comparer les coûts associés à une opération d'échange réalisée directement sur le marché et ceux associés au mode de coordination par l'entrepreneur (hiérarchie).

La banque, tout comme les autres firmes de production définies par les théoriciens de la firme, trouve sa raison d'être dans son avantage comparatif en matière de réalisation des économies de coûts dans les transactions financières. Elle est souvent présentée dans la littérature économique comme un système de coordination alternatif au modèle de gouvernance par le marché.

L'une des caractéristiques majeures des relations financières directes sur les marchés financiers est l'importance relative des coûts inhérents à la négociation et à la conclusion des contrats financiers.

Suite... **Banques et réduction des coûts de transaction**

Dans l'objectif de réduire de l'ampleur de ces coûts, les économistes recourent au principe de l'arbitrage entre la hiérarchie (firme) et le marché. Pour D. Saidane, *«les institutions (banques) permettent de les réduire (coûts) en les internalisant et en mettant en place des contrats spécifiques mais surtout des structures mieux adaptées au suivi et contrôle des contrats après leur signature»*[D. Saidane (1993), p. 211].

C'est dans cette optique que les banques, comme forme de coalition institutionnelle et organisationnelle, sont envisagées comme une solution efficace pour la réduction des coûts de transaction lorsque les marchés de prêts sont supposés imparfaits et incomplets. Le principe consiste alors en l'internalisation des transactions financières entre les prêteurs et les emprunteurs directs

3. Banques et production de la liquidité

L'incompatibilité des horizons temporels entre les épargnants et les emprunteurs pose le problème de la nécessité de recourir à certains mécanismes spécifiques en vue de répondre, simultanément, aux besoins des deux parties d'une relation contractuelle.

La notion de la liquidité sera renvoyée dans notre cas à la situation dans laquelle un agent économique peut acheter ou vendre un actif financier sans pour autant lui occasionner un changement significatif dans son prix. Il s'agit, pour la banque, de sa capacité ou non à faire face à ses obligations de trésorerie suivant leur échéance, ou encore de sa disposition à satisfaire les demandes de retraits de fonds à court terme qui émanent de ses contreparties. C'est dans cette conception que le comité de Bâle sur le contrôle bancaire-CBCB (2008) souligne que «La liquidité correspond à la capacité, pour une banque, de financer des augmentations d'actifs et de faire face à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance, sans subir de pertes inacceptables» [CBCB (2008), p.1].

la banque est souvent considérée comme un intermédiaire financier qui a pour fonction de transformer des titres illiquides (emprunts finançant des actifs productifs à moyen ou à long terme) en titres demandés par les investisseurs sous une forme liquide (dépôts prêts à être emportés à tout moment). Cette fonction, que l'on a l'habitude de présenter sous l'appellation de l'intermédiation de bilan décrit l'opération de transformation des passifs exigibles à vue et/ou à court terme en actifs illiquides et/ou à long terme.

Compte tenu de la nature comportementale des agents économiques, les prêteurs et les emprunteurs ont généralement des ambitions contradictoires:

- i. Les prêteurs (les déposants), faute de ne pas pouvoir prévoir avec exactitude leurs besoins futurs de liquidité, exhibent un comportement de préférence pour la liquidité. C'est pourquoi ils privilégient des placements liquides et à court terme.
- ii. A l'inverse, les emprunteurs (les investisseurs) souhaitent pouvoir accéder à des financements stables et à long terme et ce, pour la réalisation de leurs projets d'investissement

Deux cas de figure se présentent :

- a) les propriétaires de fonds acceptent de mettre leur argent à la disposition des investisseurs à long terme, ce qui est favorable à la croissance de l'économie dans son ensemble, mais un désavantage pour le déposant qui se trouve confronté au problème de l'indisponibilité de son argent au moment voulu ;
- b) la satisfaction de l'intérêt personnel en optant pour la thésaurisation afin de lui donner un caractère de disponibilité immédiate, mais interrompt le processus de production et celui de l'augmentation de la richesse aussi bien au plan microéconomique (de l'investisseur) qu'au plan macroéconomique (de la nation).

C'est dans l'objectif de résoudre ces problèmes que s'est posée la question de la nécessité de la réconciliation entre les deux parties et ce, en leur assurant simultanément des positions liquides.

4. Banques et gestion des risques

la raison d'être de la banque comme système de gouvernance des transactions financières est lié à son pouvoir de prise et de gestion des risques. Ces derniers regroupent l'ensemble des risques qui sont liés à ses engagements envers ses clients, à ses prises de position sur le marché, à ses processus internes de gestion ou, encore, à toute autre influence pouvant lui causer des pertes potentielles.

Sur le plan financier, ces prises de risques se manifestent par un coût à supporter sous forme de provisions qui peuvent se transformer en pertes réelles. En contrepartie de ces prises de risques, la banque reçoit une rémunération sous forme d'un accroissement de sa rentabilité financière.

En termes de structuration, les banques font face à deux grandes catégories de risques : des risques financiers et des risques non financiers (opérationnels) [E. Lamarque (2009)].

- ❑ Les premiers se manifestent à travers des probabilités de pertes financières liées aux activités exercées par la banque et/ou aux facteurs de marché susceptibles de lui provoquer directement ces pertes.
- ❑ Les seconds se manifestent à travers des probabilités de pertes pouvant être provoquées par un certain nombre d'évènements liés au fonctionnement opérationnel de la banque (fraudes, détournements, dysfonctionnements, pannes, etc.).

La classification retenue par le comité de Bâle II semble être la plus complète par rapport à la définition de la typologie des risques auxquels font face les banques. Le comité distingue, à cet effet, trois types de risques : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Le risque de crédit:

reflète le degré des risques encourus par la banque sur sa clientèle emprunteuse. Il est associé à la fois aux créances de l'Etat, des institutions financières, des entreprises et de la clientèle de détail. Sa survenance se manifeste à travers la probabilité que l'une ou plusieurs de ces contreparties n'honorent pas leurs engagements relatifs (paiement de l'intérêt dû et/ou l'acquittement du principal de la dette) et conformément aux clauses retenues dans le cadre du contrat de financement. Il est le risque le plus ancien et le plus important auquel la banque est confrontée. Sa prise en compte est déterminante pour la définition de la politique de crédit au sein de cette banque ;

Le risque de marché:

reflète le degré d'exposition de la banque aux chocs de la variation des prix du marché pouvant influencer directement ses positions de bilan et de hors-bilan. Il est associé à trois types de variations :

- i. d'abord, à **la variation des prix du loyer de l'argent**. Il donne lieu au risque de taux d'intérêt. Ce type de risque se manifeste à travers la probabilité de perte liée aux créances et aux autres titres (actions, obligations et autres) et prises de position sur titres sensibles à la variation de taux d'intérêt.
- ii. Ensuite, à **la variation du taux de change**. Il donne lieu au risque de change. Ce type de risque se manifeste à travers la probabilité de perte issue de l'impact négatif de l'évolution du taux de change sur la partie de bilan libellée en devises.
- iii. Enfin, à **la détérioration de la valeur des actifs réels** que la banque détient et/ou prend des positions sur le marché (produits agricoles, matières premières, pétrole, métaux précieux, etc.). il donne lieu au risque sur produits de base ;

Le risque opérationnel :

reflète le degré d'exposition de la banque aux chocs induits des situations de pertes dues à des carences ou à des défaillances de processus internes, de personnel et des systèmes internes ainsi qu'à celles liées aux événements extérieurs. Ce type de risque est essentiellement de nature qualitative dont son estimation suppose plus de performances de la part du banquier.

Au plan théorique;

les prêteurs, dans une relation directe, n'ont pas de compétences requises pour évaluer, avec une certitude plus au moins précise, la probabilité de l'exposition de leurs emprunteurs directs (émetteurs de titres) aux risques de non remboursement. Ils n'ont pas encore les compétences requises pour l'évaluation des risques encourus (variation des taux d'intérêt, de change et de la variation de la valeur des titres). La couverture contre ces risques suppose l'engagement de risques supplémentaires pour que ces prêteurs aboutissent à de meilleures prises de décisions. **C'est dans ce contexte justement que se présente la banque, comme un système de résolution des problèmes d'évaluation et de gestion des risques plus efficace que celui du marché.**

Chapitre III.

La libéralisation financière

1. Qu'est ce que la libéralisation financière
2. De la répression à la libéralisation financière

1. Qu'est ce que la libéralisation financière

Par libéralisation financière il faut entendre, comme le soulignent bien S. Ben Gamra et D. Plihon:

«Un processus de démantèlement de toute forme de contrôle réglementaire quantitatif ou qualitatif à caractère restrictif imposé par l'Etat sur les structures institutionnelles, les instruments et les activités des agents sur différents segments du secteur financier, non seulement au niveau interne mais aussi à l'échelle internationale» [Ben Gamra et Plihon (2007), p.8].

Ceci devrait permettre:

d'accroître le niveau de l'investissement par l'intermédiaire de l'amélioration des conditions de la collecte de l'épargne, de celles de sa canalisation vers les emplois les plus productifs et les plus rentables pour l'accroissement de la productivité des facteurs et celles qui sont liées aux opérations de change.

Ceci suppose une classification à trois niveaux :

1. **une libéralisation interne** portant sur le démantèlement de toutes les restrictions quantitatives et qualitatives permettant une meilleure efficacité du secteur bancaire ;
2. **une libéralisation des marchés financiers** à travers la création et l'ouverture des marchés domestiques aux différents acteurs et aux différents titres ;
3. **une libéralisation du compte de capital** (libéralisation externe) portant sur la libre circulation des capitaux et la libéralisation des opérations de change.

A ces trois niveaux de libéralisation correspondent également trois régimes de libéralisation dont la valeur de l'indice de cette libéralisation est comprise entre 0 et 2 :

1. **un régime de libéralisation administré** (répression financière), lorsque l'indice prend la valeur 0 ;
2. **un régime de libéralisation partielle**, lorsque la valeur de l'indice se situe entre 0 et 2 ;
3. **un régime de libéralisation totale**, lorsque l'indice prend la valeur 2.

2. De la répression à la libéralisation financière

2.1. la répression financière

La notion de répression financière fait référence à une économie dont la sphère financière est profondément étouffée par une intervention intense des pouvoirs publics dans la définition des mécanismes de fonctionnement, d'organisation et de structuration de leur système financier.

La RF se manifeste par le biais d'une stricte réglementation de l'activité bancaire et des mouvements de capitaux (nationaux et/ou internationaux). Dans ce contexte, le système financier qui devait jouer le rôle de la locomotive du développement économique, *via* notamment ses fonctions de collecte de l'épargne domestique et de sa canalisation vers le financement des projets prometteurs de la croissance, n'avait qu'un rôle passif dans le processus de développement économique des pays en question.

Les régimes définis comme étant financièrement réprimés, selon les fondateurs de cette approche, se caractérisent essentiellement par:

1. *la faiblesse des ressources collectées* par le système financier dans un environnement où les marchés financiers sont quasiment absents.
2. *la rigidité de la politique des crédits et l'allocation non optimale des ressources.*
3. *la concentration de la fonction d'intermédiation financière* sur un nombre très réduit d'acteurs.

Globalement, dans un régime de répression financière, la politique de mobilisation de l'épargne intérieure est soumise à des contraintes réglementaires majeures de la part des autorités publiques.

2.2. La libéralisation financière

L'approche par la libéralisation financière a été préconisée comme étant un meilleur procédé pour l'accroissement du niveau de l'épargne et de l'accumulation du capital. En recourant à l'énoncé de la théorie de la libéralisation financière, il y a insuffisance de croissance et de développement économique parce que, d'une part, l'épargne financière mobilisée par le système financier est relativement insuffisante et, d'autre part, sa transformation en capital physique est relativement inefficace.

Pour permettre une plus grande capacité de mobilisation de l'épargne intérieure et, par-là, le renforcement des capacités de financement des investissements, la politique de libéralisation financière est ainsi recommandée comme moyen pour renforcer le rôle des intermédiaires financiers dans l'économie.

En somme, les mesures de la libéralisation financière, internes et/ou externes, permettent un bon fonctionnement du système financier et une meilleure contribution des facteurs financiers au développement de l'activité économique.

Les avantages que présente la LF pour le développement de la structure financière d'un pays peuvent être clarifiés par:

1. une efficacité plus grande des intermédiaires financiers quant à l'exercice de leur fonction;
1. une plus grande capacité d'attractivité des capitaux étrangers nécessaires pour renforcer les capacités de financement de l'activité économique domestique;
1. un renforcement des capacités concurrentielles et une stimulation de l'implantation de nouvelles structures financières;